

Pour l'établissement

Réponses apportées

Sécurité incendie

- o Maintenir les issues de secours dégagées et accessibles
- o Désencombrer le haut des armoires : Il est important de libérer l'espace en haut des armoires pour éviter tout risque d'incendie ou de chute d'objets.

Sécurité

- o Veiller à maintenir la porte d'accès à la cave fermée à clés

Risque électrique

- o Limiter l'usage des multiprises et des blocs prises : leur utilisation excessive peut provoquer des surcharges électriques

Conditions de travail

- o Définir des objectifs communs avec le DAR dans la gestion des élèves ayant des troubles du comportement afin d'éviter les malentendus.

o Inscire dans le règlement intérieur le droit à la déconnexion le soir et le week-end.

Préconisations transmises à l'IEN

Pour la collectivité de rattachement

<p>o Prévoir tout autour du bâtiment principal une bande de terre végétalisée.</p> <p>o Poursuivre l'installation de stores ou pare-soleil extérieurs pour les salles de classe qui n'en ont pas.</p> <p><u>Sécurité</u></p> <p>o Mettre en place les signaux d'alarme conformément à la réglementation relative au PPMS</p> <p>o Vérifier la signalisation des extincteurs suivant la réglementation (numéros) : La signalisation doit être conforme aux normes pour garantir une identification claire des dispositifs de lutte contre l'incendie.</p> <p>o Contrôler si la hauteur d'installation des extincteurs est conforme à la réglementation applicable.</p> <p>Risque électrique</p> <p>o Prévoir davantage de prises électriques pour éviter les multiprises.</p> <p>o Vérifier la conformité de toutes les prises (salle 5 bloque prise sécurité enfant)</p> <p>Conditions de travail</p> <p>o Changer ou réparer les télécommandes défectueuses des portes</p> <p>o Installer une extraction d'air dans les toilettes attenantes de la cour extérieure</p> <p>o Prévoir la fenêtre basculante dans les toilettes garçons</p> <p>o aménager des locaux supplémentaires pour une meilleure prise en charge des élèves, création d'un bureau pour pouvoir accueillir les parents en toute confidentialité</p>	<p>Préconisations transmises à la ville</p>
<p>Pour l'IA-DASEN</p>	<p>INGWILLER</p>
<p><u>Conditions de travail</u></p>	
<p>Mener une évaluation de la concentration de la difficulté scolaire avant l'ouverture d'un dispositif spécialisée (DAR, ULIS, UEEA, UEMA, ...) dans une école</p>	<p>L'ouverture de tout dispositif spécialisé fait effectivement l'objet d'une évaluation préalable des besoins, notamment en matière de concentration des difficultés scolaires, afin d'assurer une implantation cohérente et adaptée aux réalités du terrain. C'est un point important auquel le DASEN attache une attention toute particulière au regard du constat d'une certaine concentration des difficultés scolaires dans certains territoires du département.</p>
<p>Prévoir pour chaque enseignant travaillant en élémentaire d'avoir son propre accès au LSU</p>	<p>Ce point relève de la compétence de la DSI. Le DASEN a saisi le service à ce sujet.</p>
<p>Prévoir pour les établissements avec plusieurs dispositifs, un temps supplémentaire de concertation pris sur temps élève</p>	<p>Ces temps de concertation doivent s'inscrire dans le cadre des 108 heures annuelles réglementaires dues par les enseignants.</p>
<p>Remonter au ministère la nécessité de créer pour les AESH ; un statut qui leur permette d'avoir un salaire mensuel d'un fonctionnaire de catégorie B</p>	<p>Cette préconisation relève d'une démarche syndicale.</p> <p>Pour information, le DASEN soulève régulièrement auprès de l'administration centrale la nécessité d'améliorer les conditions de travail des AESH.</p>
<p>Augmenter le temps d'accompagnement des élèves ayant une notification MDPH</p>	<p>L'expérimentation des agents d'accessibilité dans le département est une réponse qui permet d'améliorer la prise en charge des élèves en situation de handicap.</p>

Recruter le nombre d'AESH-i à la hauteur des notifications émises	Pour rappel, la DSDEN ne peut inscrire son action que dans le cadre budgétaire fixé.
<u>Formation</u>	
Prévoir les dates et lieux de formation continue dès la rentrée	Les dates et lieux de formation continue sont communiqués dès la première période, dans la mesure du possible.
Prévoir l'annulation de la formation si elle ne peut se tenir à la date prévue	Lorsque les enseignants ne peuvent assister à une formation initialement prévue du fait de son annulation, ils peuvent se voir proposer, lorsque cela est possible, le report à une date ultérieure.
Prévoir des temps de formation pour le personnel de direction, et notamment sur les questions de sécurité	Les directrices et directeurs nouvellement nommé(e)s bénéficient d'un temps de formation avec la conseillère de prévention départementale.
Assurer le remplacement de tous les enseignants lorsqu'une formation est prévue dans le cadre du DAR	Le remplacement des enseignants en formation est assuré dans la mesure du possible, en fonction des moyens disponibles.
Prévoir une formation aux différents outils/ portails informatiques (LSU, LPI, DT Déplacements, Repères pour les éval nationales, ...)	Certaines formations aux outils numériques s'inscrivent dans le cadre du plan national de formation. Lorsqu'une formation complémentaire s'avère nécessaire au niveau académique ou départemental, celle-ci est mise en place.
<u>Santé</u>	
Prévoir une visite à la médecine de prévention tous les 5 ans pour les personnes travaillant dans des établissements dans lesquels la concentration de la difficulté scolaire est importante	L'IEN peut, lorsqu'il l'estime nécessaire, solliciter la médecine de prévention afin qu'elle se déplace dans l'école et rencontre les personnels confrontés à des situations particulièrement complexes avec les élèves
Informers les personnels de cette école des différents dispositifs d'aide et de soutien existants (médecine de prévention, psychologue du travail point d'accueil et d'écoute, ...)	La conseillère de prévention départementale va demander à l'assistante de prévention de la circonscription d'intervenir en conseil des maîtres pour présenter à l'équipe les différents dispositifs d'aide et de soutien existants au sein de l'académie. Le guide santé sécurité au travail qui présente les différents dispositifs a été envoyé à tous les agents de l'académie le 22 septembre 2025.
Financer des bouchons d'oreille moulés réduisant le bruit pour les enseignantes et les AESH qui en feraient la demande	Toute situation qui justifierait le port de bouchons d'oreille moulés doit pouvoir être examinée par la médecine de prévention et doit donc faire l'objet d'une saisine de celle-ci.
Prévoir une aide humaine pour la direction qui gère un établissement de taille du secondaire.	Une demande de volontaire en service civique peut être formulée afin de soutenir la direction dans certaines missions du quotidien. Ce critère a été pris en compte dans le calcul de la priorisation des services civiques pour cette année scolaire. Des consignes en ce sens ont été transmises aux IEN.